

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 02 OCTOBRE 2018

Séance ordinaire du Conseil Municipal du mardi 02 octobre 2018 à 20 H, en mairie, après convocation d'usage légale et mesures de publicité prévues par le Code général des collectivités territoriales en date du 25 septembre 2018.

La séance est ouverte par M. le Maire, Christophe KNOBLOCH, qui salue les membres présents pour cette réunion ;

Marie-Madeleine AYDIN, Huguette BARONDEAU, Jean-Marie BECK, Justin FAHRNER, Philippe FAHRNER, Jean-Blaise FEIST, Geneviève GROSSHENY, Gaëlle HOUBRE, Clothilde LOOS, Aude ROMILLY, Edith SCHWAB, Francis SEYLLER, Yolande SEYLLER, Nicolas SIMLER, Delphine WAEGEL et Thierry WITWICKI.

Secrétaire de séance : Justin FAHRNER

Absente excusée :

Michèle LOUVEL a donné pouvoir à Yolande SEYLLER

Assistante déléguée au secrétariat : Emilie SCHUTZ

Ordre du jour

1. Approbation et signature du PV du 18 juillet 2018
2. Désignation d'un secrétaire de séance
3. Lotissement de la Gare 4^{ème} tranche
 - a. Mandats de vente pour les terrains disponibles
 - b. Approbation de la division de parcelles
 - c. Adoption du prix à l'are pour les parcelles divisées
4. Personnel communal – signature d'une convention avec le Centre de Gestion du Bas-Rhin pour la mission Recrutement
5. Bail environnemental parcelles Rothleibel
6. Projet de toile salle polyvalente - validation des esquisses colorées
7. Adoption de la convention tripartite/ « Interprétation » - piste cyclable Muttersholtz/Véloroute du Rhin
8. CCRM
 - a. Adoption de la convention de fonds de concours relative à la réalisation de travaux d'éclairage public rue du Dockenfeld
 - b. Adoption de la convention de maîtrise d'ouvrage pour l'éclairage public rue Paul Scheffels
9. Finances
 - a. Demande de subvention de l'AAPPMA WITTISHEIM
 - b. Travaux rue Paul Scheffels – mission maîtrise d'œuvre pour l'enfouissement des réseaux
10. Décisions du Maire
11. Communications/Informations
 - a. Rapport d'activités 2017 du SIVU FORESTIER
 - b. Rapport d'activités 2017 du RAI

Monsieur le Maire ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux deux intervenants présents, M. Arnaud SIMLER et M. Romain DA COSTA, qui donneront les explications relatives au point 3.

Il invite ensuite l'assemblée à observer une minute de silence en hommage à deux défunts : M. Bernard SCHULTZ, maire de de la Commune d'Artolsheim et Vice-Président de la CCRM et M. Robert SPATZ, maire honoraire de la commune de Bindernheim et ancien Délégué, Vice-président du SIVOM du secteur de Sundhouse.

1. Approbation et signature du PV du 18 juillet 2018

Le Maire rappelle les points essentiels traités lors de la séance du 18 juillet 2018. Aucun commentaire ni remarque n'ayant été formulés à l'issue de la transmission du Procès-Verbal, celui-ci est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

2. Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L.121-14 du code des communes, le Conseil Municipal doit désigner un secrétaire parmi ses membres, au début de chaque séance.

Pour la présente séance, Justin FAHRNER est désigné secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

3. Lotissement de la Gare 4^{ème} tranche

a. Mandats de vente pour les terrains disponibles

Rapporteur : le Maire Christophe KNOBLOCH

Le Maire, avant de laisser la parole aux intervenants, explique que le but de la signature de ces mandats de vente est de permettre une meilleure commercialisation des terrains. Cette démarche provient d'une initiative et d'une demande des deux agents immobiliers.

M. Arnaud SIMLER de l'agence Guy Hoquet de Sélestat et M. ROMAIN DA COSTA de SAFTI IMMOBILIER ont expliqué ensuite le but de leur démarche : proposer les terrains communaux à d'éventuels acquéreurs. Ils présentent les mandats de vente qui existent dans le cadre d'une transaction immobilière et en détaillent les spécificités.

Ils suggèrent de signer avec la Commune un mandat simple, leur permettant de proposer à d'éventuels acquéreurs des terrains encore disponibles au lotissement de la Gare 4^{ème} tranche tout en laissant la Commune garder la main en étant libre de vendre les terrains de son côté. Ils ajouteront au prix de vente initial de 15 000 €TTC l'are de terrain les frais d'agence à charge de l'acquéreur.

Jean-Marie-BECK indique que c'est à double tranchant : un éventuel acquéreur informé par l'agence peut ensuite aller en mairie directement. M. Arnaud SIMLER confirme cette donnée et explique que des bons de visite seront faits pour se prémunir de ces situations. Toutefois, si l'acquéreur se renseigne sur un terrain mais contacte la Commune pour le terrain voisin, la Commune peut donc gérer la vente en direct.

Le Conseil Municipal, a ensuite débattu et fait part de ses interrogations aux deux intervenants. Les terrains concernés par les mandats de sont pas encore définis. Suite à une suggestion de Geneviève GROSSHENY et après débat, il est décidé que les deux agences ne sont pas autorisées à placer des panneaux publicitaires sur ces terrains.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les mandats de vente simple pour des terrains (restants à définir) avec les deux agences.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

b. Approbation de la division de parcelles

Rapporteur : le Maire Christophe KNOBLOCH

Le Maire a présenté le plan du projet de division de deux terrains en trois terrains plus petits, tel que décidé en séance du 19 juin dernier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer les documents relatifs à la division (PV d'arpentage, requête etc...).

Adopté à l'unanimité des membres présents.

c. Adoption du prix à l'are pour les parcelles divisées

Rapporteur : le Maire Christophe KNOBLOCH

L'ensemble des gestionnaires des réseaux ont transmis le chiffrage pour la viabilisation de la parcelle supplémentaire.

Ce cout rapporté au prix de l'are revient à 16 100 € l'are de terrain. Il est proposé ce prix de vente pour les trois parcelles issues du découpage.

Un débat s'ensuit : le prix à l'are est plus élevé pour une parcelle plus petite, que pour les autres terrains du lotissement. Cela ne semble pas équitable envers les acquéreurs car tous n'auront pas payé le même prix. Monsieur le Maire répond que le prix est plus élevé car il faut répercuter le coût de la viabilisation à charge de la Commune, justement dans un souci d'équité des acquéreurs.

Le Maire rappelle ce qui a déjà été évoqué lors de la séance du 19 juin dernier à savoir que les acquéreurs préfèrent aujourd'hui bénéficier d'une maison, certes plus petite et sur une surface moindre car cela revient à peine plus cher que de faire l'acquisition d'un appartement par exemple. Ces terrains, même avec un prix à l'are un peu plus élevé, répondront à une demande et les acquéreurs pourront avoir une meilleure maîtrise budgétaire qu'en optant pour un terrain plus grand.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer pour ces trois parcelles issues de la division le prix de 16 100 € TTC l'are de terrain.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

4. Personnel communal – signature d'une convention avec le Centre de Gestion du Bas-Rhin pour la mission Recrutement

Rapporteur : l'Adjointe Aude ROMILLY

Madame Frédérique THIETRY, adjoint administratif principal de 2^{ème} classe a demandé sa mutation à la Commune de Friesenheim, en tant que Secrétaire de mairie, au 3 décembre 2018.

L'adjointe Aude ROMILLY précise qu'il s'agit là pour l'agent d'une belle évolution de carrière, c'était une opportunité pour elle à saisir et que toute l'équipe municipale et ses collègues sont ravis pour elle.

Cependant, le délai pour la transmission des dossiers et des informations est court. Il est proposé de mettre ce temps à profit de tout le service en déléguant la mission du recrutement au Centre de Gestion du Bas-Rhin.

L'Adjointe Aude ROMILLY fait la lecture de la convention ci-joint annexée et présente les tarifs des diverses prestations.

La mission la plus complète, le pack « expert » comprend (au prix de 1 820 € TTC) :

- Définition du besoin
- Définition du profil de poste
- Rédaction de la fiche de poste et publication de l'offre d'emploi sur CAP-TERRITORIAL ou autres sites gratuits
- Recherches de candidats via le sourcing du service(cvthèque, réseaux etc....)
- Sélection des CV : CV reçus + sélection candidats du sourcing
- Présélection téléphonique
- Evaluation (test) si besoin
- Transmission des dossiers : Candidats sélectionnés + candidats écartés
- Participation aux entretiens

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la nécessité de remplacer l'agent muté,

Considérant que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin propose un service de recrutement auprès des collectivités et établissements publics bas-rhinois,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- AUTORISE le Maire à faire appel, en tant que de besoin, au service recrutement du CDG 67, pour la mission la plus complète, dite pack « expert » au prix de 1 820 €,
- AUTORISE le Maire à signer toute convention pour les prestations de recrutement avec Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin ainsi que les documents y afférents,
- DIT que les dépenses nécessaires, liées à cette mission, seront autorisées après avoir été prévues au Budget.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Le Maire a fait part de sa satisfaction pour l'évolution de carrière de l'agent et espère que ce départ n'aura qu'un impact limité sur le fonctionnement des services durant les prochains mois, en attendant que le remplacement soit fait.

Aude ROMILLY explique qu'un recrutement est également en cours par le service Interim du Centre de Gestion pour le remplacement temporaire d'Emilie SCHUTZ, Secrétaire Générale, qui sera en congé maternité à partir du mois de janvier 2019.

5. Bail environnemental parcelles Rothleibel

Rapporteur : l'Adjoint Nicolas SIMLER

L'Adjoint Nicolas SIMLER rappelle la procédure suivie pour l'attribution de ces baux. Suite à l'appel à candidatures aux exploitants agricoles, 4 candidatures sont parvenues en mairie. Lui-même et le Maire ont reçu les candidats à la reprise de ce bail rural en

entretien. Le retour de ces entretiens avec les éventuels repreneurs a fait l'objet d'une discussion lors de la commission environnement du 1^{er} octobre. La commission, selon les critères établis par le Conseil Municipal en séance du 19 juin 2018, propose d'attribuer les baux aux candidats suivants :

- M. Alexandre STIRMEL pour environ 5,04 HA
- M. Mathieu KIENY pour environ 2,02 HA

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De fixer le fermage à 35 €/ha/an
 - De ne pas demander de fermage la 1^{ère} année
- De modifier comme suit les clauses environnementales adoptées en séance du 19 juin 2018 :

- 1° Interdiction des produits phytosanitaires non homologués en agriculture biologique ;
- 2° Les apports en fertilisants seront limités à 50 unités d'azote ha/an ;
- 3° L'épandage de lisier est interdit de juin à septembre ;
- 4° Dans le cadre d'une certification en agriculture biologique ou d'une conversion en agriculture biologique, toutes les cultures sont possibles ;
- 5° Dans le cadre de l'agriculture conventionnelle, il sera possible de convertir ces parcelles en prairie permanente ou en culture fourragère à base de luzerne. Dans ce dernier cas, la culture devra rester en place sans travail du sol durant 3 ans ;
- 6° Une rotation avec une céréale à paille (blé ou orge) pourra être réalisée durant une année culturale tous les 5 ans ;
- 7° Une haie sera implantée le long du chemin du Heidenstraessel.
- 8° Au minimum 5 arbres fruitiers seront plantés par hectare. L'emplacement de ces plantations sera à définir en accord avec l'exploitant agricole.

Philippe FAHRNER exprime son désaccord sur le point des engrais minéraux. Il indique que cela n'était pas prévu initialement.

Nicolas SIMLER répond que la faible dose de fertilisant autorisée par les clauses environnementales ne remet pas en cause le volet écologique du projet. Le niveau de 50 unités d'azote ha/an est prescrit dans les contrats Natura 2000 pour les prairies. La couverture du sol durant la période hivernale limite par ailleurs fortement le transfert de nitrates vers la nappe phréatique. Il rappelle que l'objectif de départ a toujours été de chercher à concilier agronomie et écologie. Avec ces clauses, le juste équilibre est trouvé. L'idée n'est pas de soustraire ces terrains à la production agricole mais d'y trouver une plus-value environnementale et paysagère.

Adopté à 16 voix POUR, 1 voix CONTRE et 1 ABSTENTION.

Le Maire répond que cette attribution de bail avec les clauses telles que décidées constitue une avancée certaine et que cet exemple mériterait d'être suivi.

6. Projet de toile salle polyvalente - validation des esquisses colorées

Rapporteur : l'Adjoint Nicolas SIMLER

L'Adjoint Nicolas SIMLER fait le point sur le projet de réalisation de la toile pour la salle polyvalente par l'atelier « Emotions Couleurs ».

La toile se présentera en trois tableaux (tryptique) de 1,5 mètre de haut et 1 mètre de large, alignés à 1,40 mètre du sol. Ils seront placés dans la petite salle sur le grand mur adjacent à la cuisine entre les deux radiateurs.

Il présente ensuite les esquisses réalisées par l'Atelier. Ces esquisses révèlent plus ou moins explicitement des détails relatifs au Ried et à la Commune en particulier.

Il explique que ces esquisses ont déjà fait l'objet de 6 heures de travail de la commission et propose leur validation sur le principe car en débattre serait sans fin, le sujet est subjectif.

Gaëlle HOUBRE ajoute que « c'est de l'art » donc chacun est libre d'en faire son interprétation et chaque avis sera différent !

Monsieur le Maire souligne que les couleurs vives de ces esquisses seront du plus bel effet sur le mur blanc de la petite salle. Au vu de ce qui a été présenté, le résultat final sera sans aucun doute de qualité.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

7. Adoption de la convention tripartite/ « Interprétation » - piste cyclable Muttersholtz/Véloroute du Rhin

Rapporteur : le Maire Christophe KNOBLOCH

Le projet de panneaux d'interprétation mis en œuvre le long de la piste cyclable Muttersholtz / Wittisheim / Véloroute du Rhin (piste cyclable Canal du Rhône au Rhin) a été initié par le comité de pilotage en charge de la réalisation de cette piste. La Communauté de Communes de Sélestat (CCS), chef de file du projet, la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim (CCRM) et les communes concernées se sont associées afin d'apporter un plus à cet itinéraire.

Le projet, d'un montant de 19 186,40 € préfinancé par la CCS, a été intégré au dossier « Territoires à énergie positive pour la croissance verte » (TEPCV) présenté par la CCS et retenu par le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, en charge des Relations internationales sur le climat à hauteur d'une subvention de 14 000 €.

La CCRM n'étant pas compétente pour la mise en œuvre d'un tel équipement, la part résiduelle doit être financée par la CCS et les communes concernées de la CCRM, à savoir Wittisheim et Sundhouse, selon les modalités fixées dans la convention ci-joint annexée.

La convention a pour objet d'arrêter les montants respectifs et les modalités de versement par chaque collectivité du coût résiduel des 5 panneaux d'interprétation mis en œuvre le long de la piste cyclable Muttersholtz/Wittisheim/Véloroute du Rhin (Commune de Sundhouse).

Le montant global de la mise en œuvre des panneaux d'interprétation, préfinancé par la CCS, se monte à 19 186,40 € et se détaille comme suit:

- Conception, illustration, graphisme : 15 500 €
- fabrication des supports : 2 952 €
- Impression des panneaux : 674.40 €
- Traduction : 60 €

Cette opération ayant bénéficié d'une subvention TEPCV de 14 000 €, la part résiduelle à charge des trois collectivités se monte en conséquence **à 5 186,40 €.**

La part résiduelle à financer soit 5 186,40 € correspond à un coût individuel de 1 037,28 € par panneau.

Deux panneaux sont implantés sur le territoire de la CCS pour un montant de 2 074,56 € à charge de la CCS.

Deux panneaux sont implantés sur le ban de la commune de Wittisheim pour un montant de 2 074,56 € à charge de la commune de Wittisheim et à reverser à la CCS.

Un panneau est implanté sur le ban de la commune de Sundhouse pour un montant de 1 037,28 € à charge de la commune de Sundhouse et à reverser à la CCS.

Après avoir entendu les explications de M. le Maire, après avoir pris connaissance de la convention ci-joint annexée, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- AUTORISE le Maire à signer toute convention avec la Communauté de Communes de Sélestat (CCS) et la Commune de Sundhouse se rapportant au projet pré-cité ainsi que les documents y afférents,
- DIT que les dépenses nécessaires, liées à ces travaux, seront autorisées telles que prévues au Budget Primitif 2018.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire remercie les conseillers municipaux qui ont fait partie de la commission de travail, M. Justin FAHRNER, M. Philippe FAHRNER ainsi que les membres de la Commune de Muttersholtz pour leur contribution et leur implication dans ce projet.

Il remercie enfin les conseillers présents à l'inauguration et surtout ceux qui ont fourni une aide précieuse aux préparatifs, au service et au rangement.

8. CCRM

a. Adoption de la convention de fonds de concours relative à la réalisation de travaux d'éclairage public rue du Dockenfeld

Rapporteur : l'adjointe Clothilde LOOS

La Commune de Wittisheim souhaite que le réseau d'éclairage public soit étendu rue du Dockenfeld.

L'adjointe Clothilde LOOS présente des photos du secteur concerné pour illustrer ses propos. Deux lampadaires sont prévus, à 40 mètres d'intervalle. Ils seront identiques à ceux du giratoire situé à proximité.

Les opérations d'extension des réseaux, en cas de constructions nouvelles, sont généralement supportées par les propriétaires ou la commune dans le cadre d'une opération d'aménagement.

Face à l'importance des montants il a été convenu que la Commune participe à hauteur de 50% du montant hors taxes réel des travaux.

La présente convention a pour objet de définir les conditions et modalités de versement du fonds de concours de la Commune de Wittisheim à la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim pour le financement de l'extension du réseau d'éclairage public rue du Dockenfeld à Wittisheim.

Les travaux sont estimés à 5 247,15 € HT. Le fonds de concours alloué par la Commune s'élève à 50% des travaux soit un montant de 2 623,58 € HT.

Après avoir entendu les explications de l'Adjointe Clothilde LOOS, après avoir pris connaissance de la convention ci-joint annexée, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- AUTORISE le Maire à signer toute convention avec la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim (CCRM) se rapportant au projet pré-cité ainsi que les documents y afférents,
- DIT que les dépenses nécessaires, liées à ces travaux, seront autorisées telles que prévues au Budget Primitif 2018.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

b. Adoption de la convention de maîtrise d'ouvrage pour l'éclairage public rue Paul Scheffels

Rapporteur : le Maire Christophe KNOBLOCH

La Commune de Wittisheim envisage de réaliser les travaux d'aménagement de voirie de la rue Paul Scheffels et a affecté une enveloppe financière de 133 695,76 € HT à cet effet. L'emprise des travaux d'une surface totale de 1 740 m² comprend la totalité du domaine public.

Dans ce secteur, la voirie n'est pas définie d'intérêt communautaire et relève de la compétence de la Commune. Néanmoins, le réseau d'Eclairage Public est de compétence communautaire.

Le coût des travaux et des honoraires est réparti de la façon suivante :

| | | |
|---------------------------|----------------|-----|
| - Commune de Wittisheim : | 110 070,76€ HT | 82% |
| - CCRM : | 23 625,00€ HT | 18% |

Dès lors, pour assurer la cohérence de l'ensemble des travaux et réaliser des économies d'échelle, les parties ont décidé qu'il serait opportun qu'un seul maître d'ouvrage ait la responsabilité de l'ensemble de l'opération.

L'ordonnance n°2004-566 du 17 juin 2004 prévoit que « lorsque la réalisation, la réutilisation ou la réhabilitation d'un ouvrage ou d'un ensemble d'ouvrages relèvent simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage, ces derniers peuvent désigner, par convention, celui d'entre eux qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération. »

Les parties contractantes désignent la Commune de Wittisheim en qualité de maître d'ouvrage de l'ensemble des travaux d'aménagement de la Rue Paul Scheffels. Le Maire de la Commune est la personne responsable de l'exécution des dispositions contenues dans la présente convention.

Après avoir entendu les explications de M. le Maire, après avoir pris connaissance de la convention ci-joint annexée, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- AUTORISE le Maire à signer toute convention avec la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim (CCRM) se rapportant au projet pré-cité ainsi que les documents y afférents,
- DIT que les dépenses nécessaires, liées à ces travaux, seront autorisées telles que prévues au Budget Primitif 2018.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

9. Finances

a. Demande de subvention de l'AAPPMA WITTISHEIM

Rapporteur : l'Adjointe Aude ROMILLY

Dans le cadre du concours de pêche spécial « jeunes » qui a eu lieu le samedi 23 juin 2018, l'association sollicite la subvention de 650 €. L'an passé, la même somme avait été accordée lors du vote du budget. Cette année, la demande n'est pas parvenue au moment du vote du budget. Le Conseil Municipal avait donc décidé de ne pas verser de subvention en l'absence de demande écrite. Le financement de cette manifestation a été détaillé dans le courrier. Le Conseil Municipal devra donc se prononcer sur le versement éventuel de la subvention.

Adopté à 17 voix POUR et 1 CONTRE.

Dans le cadre de la demande de subvention annuelle de fonctionnement, l'association souhaite faire sa demande. Comme pour le point précédent, les éléments n'avaient pas été communiqués pour le vote du budget.

L'association compte 20 membres de plus de 16 ans. La subvention de fonctionnement serait donc de 80 € (part fixe) + 40 € (2 €/membre de plus de 16 ans) soit 120 €.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Jean-Blaise FEIST fait remarquer qu'il faudra rendre l'association attentive à l'importance de déposer les documents dans les délais impartis afin que cette situation ne se reproduise plus.

Justin FAHRNER indique que le versement de cette subvention est justifiée pour cette association qui participe activement à la vie du village (marché au puce, pêche des jeunes, pêche du 1^{er} mai ...)

Le Maire répond que cela s'explique par quelques problèmes de santé de la personne habituellement chargée de la transmission de ces documents, ce qui a conduit à la situation actuelle. Il indique que le nécessaire sera fait pour expliquer à l'association que cela ne doit pas se reproduire.

b. Travaux rue Paul Scheffels – mission maîtrise d'œuvre pour l'enfouissement des réseaux

Rapporteur : le Maire Christophe KNOBLOCH

Dans le cadre de l'enfouissement des réseaux téléphoniques de la rue Paul Scheffels, il convient de confier au cabinet de géomètres Schaller Roth Simler la mission de maîtrise d'œuvre pour cette prestation supplémentaire, de l'avant-projet à la réception des travaux.

Le coût de la mission est de 880 € HT. (OP 830, C/2151).

Le Maire fait le point sur l'avancée du chantier.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

10. Décisions du Maire

Le Maire rendra compte des délégations d'attribution exercées par lui-même en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 7 avril 2014.

- Achat d'un congélateur pour la salle polyvalente en remplacement de l'ancien qui était défectueux pour la somme de 584 € TTC.

11. Communications/Informations

- **Rapport d'activités 2017 du SIVU FORESTIER**

Nicolas SIMLER a fait la présentation du rapport d'activités 2017 du SIVU FORESTIER.

- **Rapport d'activités 2017 du RAI**

Monsieur le Maire a fait la présentation du rapport d'activités 2017 du RAI.

- **Reprise du logement – 18 rue de Hilsenheim**

Monsieur le Maire informe que les clés du logement du 18 rue de Hilsenheim ont été restituées par huissier à la Commune en date du 18 août 2018.

- **Panneaux indicateur de rues**

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de recenser les panneaux de rue défraîchis et à remplacer afin de prévoir au budget 2019 une opération globale de remplacement des panneaux.

Justin FAHRNER suggère que ces panneaux aient une uniformité d'écriture et d'en prévoir éventuellement certains en bilingue, en incluant l'intitulé de la rue en alsacien. Il indique que l'ancienne Région versait des subventions pour des panneaux bilingues, il serait judicieux de se renseigner auprès de la nouvelle entité si le subventionnement existe toujours.

- **Fête de la Tarte aux Quetsches**

Le Maire remercie les conseillers qui ne font pas partie d'associations locales et qui étaient présents pour apporter leur contribution à l'organisation de la manifestation.

- **Saisine du Tribunal Administratif**

Le Maire informe les conseillers de la saisine du Tribunal Administratif par M. Théo FAHRNER au sujet de l'adjudication de bois de chauffage de la salle polyvalente. Il a projeté en cours de séance le courrier de saisine. Il a également indiqué avoir pris contact avec un avocat sur ce point. La réponse du Maire à ce dossier sera communiquée aux conseillers municipaux.

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 21h50.

Le secrétaire de séance,
Justin FAHRNER.

Le Maire,
Christophe KNOBLOCH.